



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 AVRIL 2018

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 30 AVRIL 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce 30<sup>e</sup> jour du mois  
d'avril 2018, à 18 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
                                  Madame la conseillère Julie Guilbeault  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absente :             Madame la conseillère Josée Lampron

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :   Madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs,  
                                  culture et vie communautaire  
                                  Madame Isabelle Bernier, greffière adjointe  
                                  Monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au  
                                  développement durable et inspecteur en bâtiment

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation de l'avis de convocation
2. Amendement au permis de construction numéro 2013-1025 : Outilleur Express inc.  
– 4272, route de Fossambault
3. Demande de permis de construction : Carrossier Procolor – 4280, route de  
Fossambault
4. Octroi d'un contrat pour la construction de la bibliothèque Anne-Hébert
5. Contrat à durée déterminée : inspecteur adjoint
6. Période de questions
7. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance extraordinaire est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Au début de l'assemblée, le maire, monsieur Pierre Dolbec, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

**261-2018**

**AMENDEMENT AU PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-1025 :  
OUTILLEUR EXPRESS INC. - 4272, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** l'amendement au permis de construction présenté par L'Outilleur Express inc pour l'aménagement du site au 4272, route de Fossambault;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 AVRIL 2018

---

**ATTENDU** que l'amendement au permis est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site sont satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** que l'aménagement paysager en façade du commerce n'est pas proportionnel à l'importance du projet;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 27 mars 2018 ainsi que les documents déposés par le requérant;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise l'amendement au permis de construction numéro 2013-1025 présenté par L'Outilleur Express inc. pour l'aménagement du site du 4272, route de Fossambault.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'exiger que l'aménagement paysager réalisé en cour avant soit refait et bonifié avec des arbres feuillus et des conifères.

**ADOPTÉE**

262-2018

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : CARROSSIER PROCOLOR -  
4280, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis de construction présentée par la compagnie Carrossier ProColor pour le bâtiment commercial à construire au 4280, route de Fossambault;

**ATTENDU** que le permis est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** qu'une partie du stationnement doit être aménagée en cour avant et que celle-ci sera réservée à la clientèle;

**ATTENDU** que le mur nord est en majeure partie aveugle et qu'il sera implanté à 1,52 mètre de la ligne de lot latérale;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site, à l'architecture et à l'implantation des constructions sont satisfaits, non applicables ou justifiés lorsque non satisfaits;

**ATTENDU** que la cour arrière ne sera pas dissimulée du côté nord;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 27 mars 2018 ainsi que les documents déposés par le requérant;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'octroyer le permis de construction à Carrossier ProColor pour un bâtiment principal à construire au 4280, route de Fossambault.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'exiger que de la végétation soit plantée le long de la ligne de lot latérale gauche, le long du mur, et qu'une haie soit aménagée afin de dissimuler la cour arrière du commerce.

**ADOPTÉE**

263-2018

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE  
ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** l'appel d'offres public concernant la construction de la Bibliothèque Anne-Hébert dans la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 AVRIL 2018

---

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Construction N. Bossé;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** en conséquence, d'accorder le contrat de construction de la bibliothèque Anne-Hébert à la compagnie Construction N. Bossé.

Le contrat est bien sûr, conformément à la loi, formé de l'avis d'appel d'offres, des documents d'appel d'offres (plans et devis), des addendas numéros 1 à 7 et des documents de soumission déposés par l'entrepreneur le 6 avril 2018.

Le coût du contrat est établi à 1 589 250 \$, plus les taxes.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1242-2014.

**ADOPTÉE**

264-2018

**CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE : INSPECTEUR ADJOINT**

**ATTENDU** la résolution d'embauche numéro 346-2017 adoptée le 12 juin 2017;

**ATTENDU** la lettre de démission de madame Alexie Lévesque Litalien, inspectrice adjointe, en date du 9 avril 2018;

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'affichage d'un poste d'inspecteur(trice) adjoint(e) pour un contrat à durée déterminée de deux ans.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et les villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

265-2018

**CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance extraordinaire.

L'assemblée est levée à 18 h 36

**ADOPTÉE**

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

ISABELLE BERNIER  
GREFFIÈRE ADJOINTE



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 AVRIL 2018**

---

